

LOI TRAVAIL, STATUT DES FONCTIONNAIRES

BUREAU NATIONAL, AIX-EN-PROVENCE,
LE 7 SEPTEMBRE 2017



PUBLIC/PRIVÉ : UN SEUL ET MÊME COMBAT QUI COMMENCE LE 12 SEPTEMBRE !

La rentrée sociale s'annonce houleuse. Le gouvernement mène en parallèle une nouvelle réforme du code du travail ainsi que de nouvelles attaques à l'encontre de la Fonction publique. Ce ne sont pas deux réformes distinctes, elles sont au contraire intimement liées et visent à satisfaire les lobbys financiers. L'USAC-CGT alerte les personnels de la DGAC sur la nécessité de se mobiliser dès le 12 septembre prochain.

LES FONCTIONNAIRES EN LIGNE DE MIRE

Le gouvernement entend « moderniser » le statut des fonctionnaires et la Fonction publique en général. La notion de modernisation est devenue synonyme de casse des conditions de travail, de rémunération et d'emploi puisque les projets actuels sont :

- 120 000 suppressions d'emplois publics prévus dans les 5 prochaines années. Les agents et les services, qui sont déjà pour la plupart sous pression, devront

continuer à se débrouiller pour absorber les nouvelles baisses d'effectifs (côté DGAC, nous attendons confirmation qu'il n'y aura aucune suppression de poste en 2018) ;

- un nouveau gel du point d'indice ;
- une hausse de la CSG ;
- et pour couronner le tout la restauration du jour de carence dans la Fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2018.

LOI TRAVAIL XXL OU COMMENT EFFACER 120 ANNÉES D'ACQUIS SOCIAUX

Nous avons pu constater lors des mobilisations de 2016, contre la dernière réforme du code du travail, que

les fonctionnaires ne se sont pas forcément sentis concernés. Et pourtant, outre le fait que ces orientations politiques participent à une même logique économique visant à flexibiliser à outrance le travail pour satisfaire les exigences du monde de la finance, il existe un lien étroit entre les modifications du code du travail et le statut des fonctionnaires. En

effet, certaines dispositions sont directement issues du Code du travail (ex : hygiène et sécurité du travail, médecine de prévention). D'autres sont aisément transposables, avec pour

exemple hautement symbolique un réel risque sur la durée légale du temps de travail à 35h, actuellement fortement menacée dans le privé.

Ceci pourrait facilement être remis en cause dans la Fonction publique ensuite. Une fois que les salariés du privé auront perdu cette protection, comment les agents publics pourront-ils la sauvegarder ?

Si certaines mesures ne s'appliqueront pas dans la Fonction publique (exemple des indemnités prud'homales), la dégradation des

conditions de travail dans le privé sera un argument facile pour le gouvernement au moment de réformer le statut des fonctionnaires, bien trop protecteur à son goût.

Pour préserver les acquis sociaux, l'unité syndicale est indispensable

Aujourd'hui, alors que les menaces sur nos droits les plus essentiels, ceux de notre famille, de nos enfants, n'ont jamais été aussi concrètes, l'absence de participation de certaines centrales syndicales à ce mouvement est incompréhensible. Néanmoins, certaines branches de ces centrales comme FEETS-FO, maison mère des syndicats FO de la DGAC, ont décidé de rejoindre le mouvement dès le 12 septembre. La question de l'unité syndicale ne devrait même pas se poser, nous espérons que l'ensemble des syndicats de la DGAC entreront dans l'action !

Non à la réforme du Code du travail, non aux attaques contre la Fonction publique. Le monde du travail est un seul et même monde, et c'est ensemble, dans l'unité, que nous préserverons nos acquis sociaux !
Tous en grève le 12 septembre !

Demande de bulletin d'adhésion

NomPrénom :

Corps : Service :

Email : Tél :